

Belfius Financing Company (LU)

Liquidity 10/2023 – 10/2025



Obligation à taux fixe en EUR

ISIN: BE6345989550

Publicité – août - septembre 2023

Vous êtes à la recherche d'un investissement:

■ qui donne droit au remboursement de 50% du capital investi après la 1^{re} année. A l'échéance finale droit au remboursement des 50% restants du capital investi

■ qui vous donne droit à un rendement annuel connu au préalable

■ d'une durée fixe de 2 ans

Coût total en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale

■ Maximum 2,50% de la valeur nominale du montant souscrit sur toute la durée de 2 ans si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

À titre indicatif: au début de la période de souscription, ces frais s'élevaient à un pourcentage total de 1,50% de la valeur nominale du montant souscrit pour toute la durée de 2 ans. Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais plus loin dans cette fiche produit.

Belfius Banque vous propose: Belfius Financing Company (LU) Liquidity 10/2023 – 10/2025

Le Prospectus de Base du 23-05-2023 (Notes Issuance Programme) qui est d'application pour cette offre sera complété pendant la période de souscription de ce produit par un 1^{er} supplément. Le supplément sera probablement publié début septembre sur belfius.be. Les investisseurs qui auraient souscrit à ce produit, ont le droit de retirer leur souscription pendant deux jours ouvrables dès la publication du 1^{er} supplément sur le site web de Belfius. Belfius prendra contact avec l'investisseur le jour de la publication du supplément et guidera l'investisseur pour l'exercice du droit de retrait.

Caractéristiques principales

Durée: 2 ans (du 06-10-2023 au 06-10-2025).

L'obligation Belfius Financing Company (LU) Liquidity 10/2023 – 10/2025 vous donne droit à des coupons annuels bruts connu au préalable de 3,30% (2,31% après prélèvement du précompte mobilier de 30%)

Le coupon dont vous avez droit après la 2^{ème} année est calculé sur le capital restant investi. Par conséquent, le montant de ce coupon sera plus petit.

Après la 1^{re} année (06-10-2024), en plus du coupon annuel, 50% du capital investi est remboursé. A l'échéance finale vous avez droit au remboursement des 50% restants du capital investi. De la sorte, à l'échéance finale, l'entière du capital investi aura été remboursée.

En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi. Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique 'Risques'.

Objectif d'investissement

Ce produit offre à l'investisseur un rendement sûr sous la forme de coupons fixes. Par ailleurs, dans l'éventualité d'une hausse future des taux, l'échéance périodique du capital permet de réinvestir les avoirs libérés avec un rendement potentiel plus élevé.

Vous avez droit à¹:

(Exemple pour un investissement indicatif de 2.000 EUR)²

Date du coupon	Remboursement du capital investi	Capital : base pour le calcul du coupon	Coupon annuel brut ³		Coupon annuel net ⁴	
			En %	En EUR	En %	En EUR
06-10-2024	1.000 EUR	2.000 EUR	3,30%	2.000 x 3,30% = 66,00 EUR	2,31%	2.000 x 2,31% = 46,20 EUR
06-10-2025	1.000 EUR	1.000 EUR	3,30%	1.000 x 3,30% = 33,00 EUR	2,31%	1.000 x 2,31% = 23,10 EUR
Total	2.000 EUR	/	/	99,00 EUR	/	69,30 EUR

¹ Cet exemple est donné à titre indicatif et ne donne aucune garantie quant au rendement réel

² Ce montant correspond à une souscription de 1 coupure de 2.000 EUR

³ Avant perception du précompte mobilier de 30%

⁴ Avant perception du précompte mobilier de 30%

Rendement actuariel brut: 3,30%. Ce rendement tient compte du prix d'émission de 100% et est calculé avant prélèvement du précompte mobilier de 30% (rendement actuariel net: 2,31%, après prélèvement du précompte mobilier de 30%).

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale?

Ce produit ne sera pas coté sur un marché réglementé. En l'absence de marché actif d'acheteurs et de vendeurs indépendants de l'émetteur, il n'est pas garanti que vous puissiez vendre le produit avant l'échéance finale. Si vous vendez vous-même cet investissement avant l'échéance finale, le prix calculé par Belfius Banque peut être inférieur au prix d'émission auquel vous avez souscrit (par ex. en cas de détérioration de la solvabilité de l'émetteur ou de hausse du taux du marché), ce qui peut éventuellement entraîner une perte de capital. En cas de vente avant l'échéance finale, des taxes (e.a. TOB – voir rubrique « Fiscalité ») et des frais de courtage de 0,60% au maximum seront imputés, ainsi qu'un frais supplémentaire de maximum 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque. Vous trouverez également de plus amples informations dans cette fiche produit aux rubriques 'Coûts à charge de l'investisseur' et 'Risques' ('risque de liquidité' et 'risque de fluctuation du prix de l'obligation').

Type de produit

Le produit proposé est un titre de créance avec droit au remboursement du capital investi.

En souscrivant à cet instrument, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à payer certains montants (les intérêts) et à rembourser 100% du capital investi à l'échéance finale (remboursement partiel du capital investi après la 1^{re} année).

En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi.

Les principaux risques liés à ce produit figurent à la dernière page de cette fiche produit.

Belfius Financing Company (LU) Liquidity 10/2023 – 10/2025

Obligation à taux fixe en EUR – août - septembre 2023

ISIN: BE6345989550

COÛTS À CHARGE DE L'INVESTISSEUR

Commission de placement	Pas de commission de placement.
Frais uniques du produit	Pas de frais uniques du produit.
Frais courants du produit (compris dans le prix d'émission de 100%)	<p>Tous les frais courants liés à la gestion et à la distribution de ce produit et déduits de sa valeur lors de la durée de l'investissement. Ces frais pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Le montant total des frais inclus dans le prix d'émission ne dépassera toutefois pas 1,25% par an ou 2,50% (1,25% x 2 ans) au maximum de la valeur nominale du montant souscrit si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.</p> <p>À titre indicatif: au début de la période de souscription, ces frais s'élevaient à 0,75% par an, soit un total de 1,50% si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.</p>
Vente avant l'échéance finale	<p>Les frais de sortie suivants sont dus (voir «risque de liquidité» sous la rubrique «Risques») :</p> <ul style="list-style-type: none">Un coût supplémentaire de maximum 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque.Des frais de courtage sur les prix déterminés par Belfius Banque : 0,60% au maximum.

COÛT TOTAL EN CAS DE CONSERVATION JUSQU'À L'ECHEANCE FINALE (sur la base du montant minimum de souscription de 2.000 EUR)

Pourcentage maximal	<p>Maximum 2,50% de la valeur nominale du montant souscrit sur toute la durée de 2 ans (compris dans le prix d'émission de 100%).</p> <p>A titre indicatif: au début de la période de souscription, ces frais s'élevaient à 1,50% de la valeur nominale du montant souscrit pour toute la durée de 2 ans.</p>
Montant maximal absolu	<p>50,00 EUR par coupure de 2.000 EUR au maximum pour toute la durée de 2 ans.</p> <p>A titre indicatif: au début de la période de souscription, les frais totaux s'élevaient à 30,00 EUR par coupure de 2.000 EUR pour toute la durée de 2 ans.</p>

SOUSCRIPTION

Période de souscription	Du 24-08-2023 au 01-10-2023 inclus, avant 21 heures (sauf clôture anticipée).
Date de paiement	Le 06-10-2023. L'émetteur a le droit d'annuler l'émission jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date de paiement. Les investisseurs seront tenus au courant de cette annulation par l'émetteur ou par le garant.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

Emetteur	Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA.
Garant	Belfius Banque SA (notation S&P: A, perspective stable / Moody's: A1, perspective positive / Fitch: A-, perspective stable). Une notation (ou «rating») est donnée uniquement à titre indicatif et ne constitue aucunement une recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. L'agence de notation peut à tout moment suspendre, modifier ou retirer la notation. Vous trouverez plus d'informations concernant les notations de crédit sur belfius.be/notationdecredit . Vous pouvez également consulter les conseils de notation sur belfius.be/ratings .
Durée	Du 06-10-2023 au 06-10-2025.
Prix d'émission	100%; coupures de 2.000 EUR.
Montant de l'émission	Le montant minimum de l'émission s'élève à 3.000.000 EUR. Aucun montant maximum n'a été fixé.
Prix de remboursement à l'échéance finale	<p>Par coupure de 2.000 euros, l'investisseur a droit à un premier remboursement de 1.000 euros au 06-10-2024 et un dernier remboursement de 1.000 euros au 06-10-2025.</p> <p>En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi.</p>
Coupons	<p>Coupons annuels bruts de 3,30% payables le 06-10 de chaque année ou le premier jour bancaire ouvrable suivant entre 2024 et 2025.</p> <p>Le coupon auquel vous avez droit après la 2^e année est calculé sur le capital restant investi. Par conséquent, le montant de ce coupon sera plus petit.</p>
DOSSIER-TITRES	La mise en dépôt auprès de Belfius Banque est exonérée de droits de garde. Des droits de garde peuvent, en revanche, être imputés en cas de dépôt auprès d'autres institutions financières.
PROTECTION DES DÉPÔTS	Ce produit ne peut pas être considéré comme un dépôt et n'est pas protégé par le système belge de protection des dépôts. Pour plus d'informations: https://www.belfius.be/systemesdeprotection .
DROIT APPLICABLE	Ces obligations sont soumises au droit belge.

Belfius Financing Company (LU) Liquidity 10/2023 – 10/2025

Obligation à taux fixe en EUR – août - septembre 2023

ISIN: BE6345989550

FISCALITÉ	<p>En vertu de la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, le régime fiscal pour les investisseurs particuliers (soumis à l'Impôt des Personnes Physiques belge), est comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ précompte mobilier libératoire: 30% sur les coupons.▪ en cas de vente ou achat avant l'échéance:<ul style="list-style-type: none">i) précompte mobilier libératoire de 30% sur les intérêts courus à charge du vendeur; l'acheteur recevra en liquide un montant équivalent à titre de bonification (cf. système de liquidation X/N)ii) taxe sur les opérations de Bourse (TOB) de 0,12% (max. 1.300 euros) en cas d'achat ou de vente avant l'échéance finale; lors de la période de souscription et à l'échéance finale, pas de TOB <p>Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le prospectus de base ou vous renseigner auprès de Belfius Banque. Les investisseurs qui sont soumis à un autre régime fiscal que l'Impôt des Personnes Physiques belge sont priés de s'informer du régime fiscal qui leur est applicable.</p>
PROSPECTUS	<p>Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet du prospectus de base du 23-05-2023 (le Notes Issuance Programme) et de tous les suppléments futurs éventuels (ces suppléments sont insérés à la fin du prospectus de base), approuvés par la FSMA, ainsi que des Final Terms en anglais (du 23-08-2023) et du résumé du prospectus de base en français et en néerlandais (disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur belfius.be ou sur belfius-financingcompany.lu).</p> <p>L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut pas être considérée comme une recommandation de ce produit.</p>
SERVICE PLAINTES	<p>Une plainte? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service Gestion des plaintes (N° de colis 7908), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à complaints@belfius.be.</p> <p>Vous n'êtes pas satisfait de la réponse? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (N° de colis 7913), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.</p> <p>Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités? Adressez-vous à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles (https://www.belfius.be/retail/fr/ext-ombudsfin).</p>

Vous trouverez de plus amples informations sur belfius.be/categorieproduits.



Cet instrument s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les risques et les avantages d'investir dans cet instrument.

RISQUES

Description des risques principaux: les obligations comportent entre autres les risques suivants:

- un **risque de crédit** : En cas de faillite ou de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur ou du garant, en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque que le capital initialement investi ne soit remboursé que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance. Dans ce cas, vous courez également le risque qu'un ou plusieurs coupons annuels ne soient pas payés. Si Belfius Banque est confrontée à de graves problèmes de solvabilité, l'organe de contrôle peut imposer une restructuration afin d'éviter la faillite. Dans ce cas, les titres de créance peuvent, sur décision de l'organe de contrôle, être entièrement ou partiellement annulés ou être convertis en instruments de capitaux propres (actions) (lesdits 'Bail-in'). De ce fait, même sans que l'émetteur ou le garant tombe effectivement en faillite, vous courez le risque de ne pas pouvoir récupérer des montants auxquels vous avez droit et de perdre entièrement ou partiellement le capital investi. L'exercice d'une mesure de résolution par l'organe de contrôle en vertu de la directive 2014/59/UE peut aussi porter sur la garantie fournie par Belfius Banque et avoir pour conséquence que vous ne puissiez pas invoquer la garantie fournie par Belfius Banque.
- un **risque de liquidité** : Cette obligation ne sera pas cotée sur un marché réglementé. En l'absence de marché actif d'acheteurs et de vendeurs indépendamment de l'émetteur, vous courez le risque de ne pouvoir vendre le produit avant l'échéance finale. Belfius Banque a l'intention d'assurer la liquidité, d'une part, par le biais de prix d'achat et de vente et, d'autre part, en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance finale devra les vendre au prix déterminé par Belfius Banque en fonction des paramètres de marché du moment (voir «risque de fluctuation du prix de l'obligation») qui pourraient conduire à un prix inférieur au prix d'émission (voir «Caractéristiques détaillées»). En cas de vente avant l'échéance finale, des taxes (e.a. TOB – voir rubrique 'Fiscalité'), et des frais de courtage de 0,60% au maximum seront imputés, ainsi que la différence de 0,75% au maximum entre le prix calculé par Belfius Banque et le prix de vente effectif (voir rubrique 'Coûts à charge de l'investisseur').
- un **risque de fluctuation du prix de l'obligation (risque de marché)** : Le prix de cette obligation fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En vendant anticipativement, le rendement actuariel obtenu peut différer en fonction du prix de vente fixé à cette date-là.
- un **risque d'inflation** : Si l'inflation reste positive au cours des prochaines années, le rendement réel peut être négatif. Ce risque est d'autant plus grand en cas d'inflation élevée, comme c'est actuellement le cas.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques dans le prospectus ou sur belfius.be/risques-investissements.

Conditions valables au 24-08-2023 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissement.

Éditeur responsable: Belfius Banque S.A. – Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – Tél. 02.222.11.11 – IBAN BE23 0529 0064 6991 – BIC GKCCBEBB
RPM Bruxelles T.V.A. BE 0403.201.185 – FSMA-n° 019649 A – MEZ 4944.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du **24-08-2023 au 01-10-2023 inclus**
avant 21 heures (sauf clôture anticipée)
dans votre agence Belfius
ou online via Belfius Mobile ou Belfius direct Net
Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect.
au 02 222 12 01 ou via «Contact» sur belfius.be.